

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le onze décembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s’est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, WURTZ YVES, OSSWALD NICOLE.

Secrétaire de séance : Alexia GALL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18 / Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023

DM67/2023 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNE DE MITTELHAUSBERGEN - RÉFÉRENCE : 202302 - DÉCISION DE L'ATTRIBUTION ET DES CONDITIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1414-1 et suivants, relatifs aux marchés publics et les articles L.2121-29 et L. 2122-21 portant sur les compétences du Conseil municipal et du Maire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le DCE N° 202302 relatif au marché "Marché public de travaux de rénovation de l'éclairage public pour la commune de Mittelhausbergen" établi ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 80.000,00 € HT soit 96.000,00 €, 20% TTC ;

Considérant qu'il était proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 13 octobre 2023 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 10 février 2024 ;

Considérant que 5 offres sont parvenues :

- SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE, 5 rue du dépôt, 67207 Niderhausbergen (124.060,00 € HT soit 148.872,00 €, 20% TTC) ;
- SOC INSTALL RESEAUX SOUTER, 4 RUE DES PECHEURS, 67201 ECKBOLSHEIM (130.848,00 € HT soit 157.017,60 €, 20% TTC) ;
- BILD-SCHEER CITEOS, 10 rue du Chêne, 67800 HOENHEIM (129.945,00 € HT soit 155.934,00 €, 20% TTC) ;
- EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE, 1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 67540 OSTWALD (128.430,00 € HT soit 154.116,00 €, 20% TTC) ;
- HP PROJECT, 13 RUE DES VIOULETES, 68350 BRUNSTATT (96.261,00 € HT soit 115.513,20 €, 20% TTC) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 30 octobre 2023 rédigé par le maître d'œuvre ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

- SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE, 5 rue du dépôt, 67207 Niderhausbergen pour le montant d'offre contrôlé de 124.060,00 € HT soit 148.872,00 €, 20% TTC ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au chapitre 21, article 21538 autres réseaux ;

Il s'agit pour le Conseil :

- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises N° 202302 et le montant estimé du marché "Marché public de travaux de rénovation de l'éclairage public pour la commune de Mittelhausbergen", établis par le maître d'œuvre. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 80.000,00 € HT soit 96.000,00 €, 20% TTC.
- De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.
- D'approuver le rapport d'analyse des offres du 30 octobre 2023, rédigé par le maître d'œuvre.
- D'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE, 5 rue du dépôt, 67207 Niederhausbergen pour le montant d'offre contrôlé de 124.060,00 € HT soit 148.872,00 €, 20% TTC.
- D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au chapitre 21, article 21538 autres réseaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 18 voix POUR :

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises N° 202302 et le montant estimé du marché "Marché public de travaux de rénovation de l'éclairage public pour la commune de Mittelhausbergen", établis par le maître d'œuvre. Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant estimé s'élève à 80.000,00 € HT soit 96.000,00 €, 20% TTC.
- Choisit la procédure adaptée comme procédure du marché.
- Approuve le rapport d'analyse des offres du 30 octobre 2023, rédigé par le maître d'œuvre.
- Attribue ce marché au candidat ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE, 5 rue du dépôt, 67207 Niederhausbergen pour le montant d'offre contrôlé de 124.060,00 € HT soit 148.872,00 €, 20% TTC.
- Approuve le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au chapitre 21, article 21538 autres réseaux.

Pour extrait conforme, le 11 décembre 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ

